Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuges veneon haute romanche	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
5 08 21	arsine	pave + adele planchard	4			1 montee pave et 3 montees adele planchard
"	berarde	promontoire chateleret	3			1 montee promontoire et 2 chateleret + 1 descente chacun
"	berarde	temple ecrins+ carrelet	4			2 montee et 1 descente temple ecrin +2 montees et 1 descente carrelet
"	champhorent	lavey	3			3 montees et 1 descente
"	st christophe	selle	2			2 montées et 1 descente

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU CHEF DE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE
AU CHEF DE SECTEUR OISANS / VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 448 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 2/08 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND